

Attention manœuvre électorale !

vendredi 5 juin 2009

Le Parti socialiste est-t-il fâché avec les mathématiques ? Ignore-t-il la loi ? Est-il devenu amnésique ? A moins qu'il ne mente sans vergogne pour arracher le vote d'électeurs crédules ? On peut le craindre à la lecture de tracts de dernière minute glissés par le PS dans les boîtes aux lettres. Leur texte circule également par courrier électronique. Il prétend sans honte que pour obtenir des sièges aux européennes les listes doivent obtenir entre 7,7% (Ile-de-France) et 11,1% (Est) et en conclut que le vote PS est le seul vote utile.

Il s'agit là d'une manœuvre mensongère.

La loi est claire : « les sièges sont répartis, dans la circonscription, entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés » (loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen).

Les mathématiques aussi : la répartition des sièges se fait en fonction du résultat de toutes les listes ayant dépassé 5%. Au-delà, il n'existe aucun seuil en-dessous duquel une liste est assurée de n'avoir aucun élu.

Quant aux scrutins précédents, chacun peut consulter les résultats par soi-même. Lors des européennes de 2004, 6 députés européens ont ainsi été élus avec moins de 7% des voix : 6,04% (en Ile-de-France), 6,08% (en Ile-de-France), 6,15% (dans la circonscription Sud-Est), 6,39% (Est), 6,80% (Nord-Ouest) ou 6,83% (Nord-Ouest).

0 en droit, 0 en math, 0 en histoire, mais 20/20 en malhonnêteté et enfumage. Le Parti socialiste est décidément tombé bien bas.